



MAIRIE D'ERAGNY-SUR-EPTE 60590

Place Angèle Boutigny

Tél. 02 32 55 21 57

Mardi et Vendredi de 17h30 à 19h

E-mail : mairierag60@orange.fr

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont-en-Vexin

Conseil Municipal d'ERAGNY-SUR-EPTE Procès-verbal de la réunion du mardi 6 décembre 2022 à 20h00

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 6 décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Eragny sur Epte, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur MICHALCZYK Bernard, Maire.

Etaient présents : MM. les conseillers municipaux :

MICHALCZYK Bernard		BRUMENT Sébastien
PIGEARD Isabelle	TECHER Hervé	LEPERT Claude
	LETIERCE Luc	MASSAMBA Martial
ANDRE Souhila	PIRIOU Jean-Paul	POQUET Daniel
RATEAU Sophie	MASURIER Didier	RATEAU Laurent

formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : DEBAUDRE Annie, HUOT Bérenger

Absents :

Pouvoirs : HUOT Bérenger à TECHER Hervé

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à la nomination de Monsieur TECHER Hervé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame Sophie RATEAU arrive en retard à la séance et ne participe pas au vote des deux premiers sujets.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV de la dernière séance de Conseil Municipal.

Ordre du jour :

- Décision modificative n°2 sur le budget de la commune
- Décision modificative n°4 sur le budget du service des eaux et amortissement des études non réalisées
- Décision modificative n°5 sur le budget du service des eaux
- Demande de subvention pour la mise en sécurité de la VC5 (route de la folie)
- Demande de subventions pour l'aménagement paysager de la commune
- Demande de subventions aménagement aire de jeux : phase 2
- Questions diverses

N°42/22 : Décision modificative n°2 sur le budget de la commune

Monsieur le Maire précise que suite au cambriolage à la mairie, le matériel de remplacement a été acheté.

La somme prévue au budget, compte 21578 pour l'outillage, n'est pas suffisante (il reste seulement 649.59€) pour régler la facture Jardins Loisirs d'un montant de 3098.55€.

Il est proposé de prendre la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2151-141 : VC5 direction Leclerc	2 500.00 €	
D 21578-145 : Gros outillage communal		2 500.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 500.00 €	2 500.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** la décision modificative n°2 sur le budget de la commune, telle que proposée ci-dessus.

13 conseillers sont « Pour »

N°43/22 : Décision modificative n°4 sur le budget du service des eaux et amortissement des études non réalisées

Monsieur le Maire précise que l'étude ci-dessous n'a pas donné lieu à travaux :

Généralités	
N°inventaire	SECURISATION -Ordonnateur
Catégorie	NON AMORTISSABLE
Désignation	Etude securisation eau potable secteur nord est eure
Désignation Comp.	
Imputation initiale	203 Imputation définitive
Valeurs	
Valeur initiale du bien	1.615,00€
Amortissements constatés	0,00€
Valeur Comptable Nette	1.615,00€
Solde provision	0,00€
Solde subvention	0,00€
+/- Value	€
Dates	
Acquisition	09/05/2018
Mise en service	
Intégration	
Sortie	
Affectation	
Retour	
Modalité de sortie	

Il est donc nécessaire de prendre une délibération pour l'amortir.

Il faut également prendre une décision modificative pour prévoir cet amortissement sur le budget. Il est proposé la décision modificative suivante :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	44 752.00 €	-1 615.00 €	1 615.00 €	44 752.00 €
040 Opérations d'ordre entre section	44 752.00 €	0.00 €	1 615.00 €	46 367.00 €
2803/040	0.00 €	0.00 €	1 615.00 €	1 615.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	10 419.33 €	-1 615.00 €	0.00 €	8 804.33 €
1641/16	10 419.33 €	-1 615.00 €	0.00 €	8 804.33 €
Total des chapitres de dépenses d'exploitation mouvementés par la DM	17 350.00 €	-1 615.00 €	1 615.00 €	17 350.00 €
011 Charges à caractère général	17 350.00 €	-1 615.00 €	0.00 €	15 735.00 €
61528/011	5 500.00 €	-1 615.00 €	0.00 €	3 885.00 €
042 Opérations d'ordre entre section	44 752.00 €	0.00 €	1 615.00 €	46 367.00 €
6811/042	44 752.00 €	0.00 €	1 615.00 €	46 367.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** d'amortir en une fois sur l'année 2022, les études de sécurisation menées en 2018 pour 1 615 € qui n'ont pas donné lieu à travaux.
- **Valide** la décision modificative n°4 sur le budget du service des eaux, telle que proposée ci-dessus.

13 conseillers sont « Pour »
Madame Sophie RATEAU rejoint la séance.

N°44/22 : Décision modificative n°5 sur le budget annexe du service des eaux

Monsieur le Maire indique que la trésorerie a adressé la liste des pièces présentant un retard de règlement de plus de deux ans (au 31/12 de l'exercice).

Vu que le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation d'une créance, il est nécessaire de constater la dépréciation afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

Monsieur le Maire précise qu'il faut enregistrer un mandat d'ordre au compte 6817 d'un montant total de 2 082,68 € et d'inscrire la somme au compte 6817. La décision modificative suivante est proposée :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'exploitation mouvementés par la DM	17 350.00 €	-2 100.00 €	2 100.00 €	17 350.00 €
011 Charges à caractère général	17 350.00 €	-2 100.00 €	0.00 €	15 250.00 €
6063/011	1 000.00 €	-1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
622/011 Surpres	1 100.00 €	-1 100.00 €	0.00 €	0.00 €
68 Dotations aux amortissements	32.00 €	0.00 €	2 100.00 €	2 132.00 €
6817/68	32.00 €	0.00 €	2 100.00 €	2 132.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider la décision modificative proposée ci-dessus.

14 conseillers sont « Pour »

N°45/22 : Demande de subvention pour la reprise de voirie VC5 (route de la folie) – programmation 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de sécuriser la voirie VC 5.

Ces travaux consistent en :

- **La reprise de la voirie VC 5** **127 511.03 €**
- **L'installation de chicanes** **16 245.00 €**
- **Une maîtrise d'ouvrage ADTO** **6 750.00 €**

Soit un montant total de travaux HT de

150 506.03 €

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire propose de demander l'inscription de ces travaux sur un prochain programme d'investissements subventionnés par le Conseil Départemental de l'Oise

DEMANDE DE DEROGATION

Devant l'urgence des travaux, le Conseil Municipal sollicite une dérogation pour un commencement anticipé de l'opération

PLAN DE FINANCEMENT

Il propose de solliciter l'inscription de cette opération sur un prochain programme d'investissements subventionnés dont le plan de financement pourra être le suivant :

- **Subvention du Département (41%)** **61 707.48 €**
 - **Subvention DETR espérée (39%)** **58 697.36 €**
 - **Financement complémentaire sous forme d'emprunt ou de fonds libres** **30 101.19 €**
- Soit un montant total H.T. de** **150 506.03 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la contenance des projets de travaux présentés
- Sollicite à cet effet la subvention au moins égale à celle mentionnée au plan de financement,
- Adopte le financement proposé
- Prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

14 conseillers sont « Pour »

N°./.. : Demande de subventions pour l'aménagement paysager de la commune

En l'absence de propositions, le sujet est reporté.

N°46/22 : Demande de subventions aménagement aire de jeux : phase 2

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de continuer l'aménagement du terrain de jeux/sports. Plusieurs devis ont été demandés.

Ces travaux consistent en :

- | | |
|--|--------------------|
| - Réhabilitation d'un terrain de tennis | 26 990.80 € |
| - Aménagement d'un espace fitness | 22 879.00 € |

Soit un montant total de travaux HT de

49 869.80 €

DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire propose de demander l'inscription de ces travaux sur un prochain programme d'investissements subventionnés par le Conseil Départemental de l'Oise et la Préfecture de l'Oise.

DEMANDE DE DEROGATION

Devant l'urgence des travaux, le Conseil Municipal sollicite une dérogation pour un commencement anticipé de l'opération

PLAN DE FINANCEMENT POUR L'ESPACE FITNESS

Il propose de solliciter l'inscription de cette opération sur un prochain programme d'investissements subventionnés dont le plan de financement pourra être le suivant :

- | | |
|--|--------------------|
| ➤ Subvention du Département (80%) | 18 303.00 € |
| ➤ Financement complémentaire sous forme d'emprunt ou de fonds libres | 4 576.00 € |
| Soit un montant total H.T. de | 22 879.00 € |

PLAN DE FINANCEMENT POUR LE TERRAIN DE TENNIS

Il propose de solliciter l'inscription de cette opération sur un prochain programme d'investissements subventionnés dont le plan de financement pourra être le suivant :

- | | |
|--|--------------------|
| ➤ Subvention du Département (40%) | 10 796.32 € |
| ➤ Subvention DETR (30%) | 8 097.24 € |
| ➤ Financement complémentaire sous forme d'emprunt ou de fonds libres | 8 097.24 € |
| Soit un montant total H.T. de | 26 990.80 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la contexture des projets de travaux présentés
- Sollicite à cet effet la subvention au moins égale à celle mentionnée au plan de financement,
- Adopte le financement proposé
- Prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire, d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

14 conseillers sont « Pour »

Questions diverses

- Locataires Place Allez : le montant des impayés étant trop important, il est demandé de faire un point avant de lancer la procédure d'expulsion.
- Il est demandé d'écrire un courrier pour le règlement des sommes restant à payer pour les anciennes factures d'eau.
- Courrier de la Mairie de Sérifontaine concernant la dénonciation de la convention scolaire.
 - Nous avons confirmé à l'inspectrice d'académie notre souhait d'un rendez-vous avec la mairie de Sérifontaine.
- L'entreprise TRYBA s'est présentée en mairie pour un projet photovoltaïque, au niveau de la déviation de Gisors, sur un terrain privé. Le conseil ne trouve pas l'emplacement adapté.
- Projet de construction d'une salle polyvalente : étude de faisabilité. Un RDV est demandé à l'ADTO-SAO.
 - L'adto sao peut nous accompagner dans nos premières réflexions en réalisant dans le cadre de notre abonnement une étude d'opportunité.
 - Le but de cette étude sera de définir les besoins, de recenser les contraintes diverses afin de réaliser un bilan prévisionnel financier d'opération et un plan de financement.
 - Partage de la taxe d'aménagement à compter du 1er janvier 2023 : le Sénat et l'Assemblée nationale se sont mis d'accord pour rétablir le système antérieur de recouvrement de la taxe d'aménagement, il n'y a donc plus besoin de délibérer.
 - L'entreprise « JustQueen » s'est présentée en mairie et propose l'implantation d'un distributeur de pizza sur la commune au niveau de la Place Allez. Les membres présents ne valident pas ce choix et préfèrent qu'une entreprise locale s'installe.
 - Eclairage public :
 - Nous attendons toujours la proposition du SE60 pour le passage au LED. Il a été préconisé l'installation de kit retrofit dans les lanternes résidentielles Rue Michelet et Clos de l'Epte car les lanternes existantes sont en bon état et ne nécessitent donc pas de changement.
 - Diagnostic assainissement :
 - Le passage caméra a été effectué. Il reste les tests de perméabilité (essais Porchet) qui commencent la semaine prochaine. Nous attendons la réunion de restitution, certainement en janvier.
 - Merci de réfléchir pour un prochain conseil à la dénomination des voiries du nouveau lotissement.
 - Fleurissement à réfléchir à l'entrée du village.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire, Bernard MICHALCZYK

Le secrétaire de séance

Et ont signé les membres présents.